

Brevets—Loi

M. Epp (Provencher): Évitez-donc les arguments fallacieux.

M. Dingwall: De quoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il peur? Pourquoi refuse-t-il de mettre par écrit ce qu'il a dit?

M. Epp (Provencher): Ce sont les commentaires sans fondement comme les vôtres qui me font peur.

M. Dingwall: Il n'est pas un caméléon. Qu'il le prouve en incorporant ses affirmations au libellé du projet de loi.

M. Epp (Provencher): La vérité a un député, mais ce n'est pas vous.

M. Dingwall: Quels seront les avantages pour Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, Shédiac, au Nouveau-Brunswick—

M. Nunziata: Ou Revelstoke, en Colombie-Britannique?

M. Dingwall: Ou Revelstoke en Colombie-Britannique? Ou encore Portage la Prairie? Le ministre le sait.

M. Epp (Provencher): Tâchez donc de vous en tenir à la vérité, David. Ce sera une nouvelle expérience pour vous.

M. Dingwall: Le ministre parle de vérité. Je le mets au défi de prouver ce qu'il a avancé.

M. Epp (Provencher): Vous avez dit que le Manitoba n'avait rien jusqu'à ce que je vous reprenne.

M. Dingwall: Si vous croyez ce que vous dites, pourquoi ne le mettez-vous pas noir sur blanc dans ce projet de loi?

M. Grisé: Très bien dit. Un argument de haute voltige.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a la parole.

M. Dingwall: Je demande seulement au ministre de mettre ses paroles par écrit. Le ministre parle de la vérité. Je ne voudrais pas mettre en doute la véracité de ses propos.

M. Epp (Provencher): Vous avez dit que le Manitoba ne retirerait rien de cette mesure jusqu'à ce que je vous reprenne.

M. Dingwall: Quelles sont les retombées à Brandon, au Manitoba? Ecrivez-le dans le projet de loi.

M. Epp (Provencher): Vous avez dit rien pour le Manitoba.

M. Dingwall: Le ministre a parlé de 30 millions de dollars. Je lui dit donc de l'écrire noir sur blanc. Entérinez une telle disposition dans le projet de loi. Mais le ministre dit non, qu'il ne peut faire une telle chose. Qui ne dit pas la vérité?

● (1640)

M. Clark (Yellowhead): Vous.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Dingwall: C'est le gouvernement, à mon avis.

M. Nunziata: J'ai clairement entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), l'ex-premier ministre du

Canada, accuser un député de ne pas dire la vérité. Vous n'ignorez pas qu'un tel langage est antiréglementaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il faudra attendre la «transcription» pour le savoir. Je ne crois pas avoir rien entendu de tel. Je peux attendre jusqu'à demain pour statuer. Mais je voudrais entendre la version du secrétaire parlementaire aux Affaires extérieures s'il veut bien.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, contrairement à son habitude, le député de York—Weston-Sud (M. Nunziata) a raison, et je me rétracte.

M. Dingwall: Nous progressons aujourd'hui, monsieur le Président. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudra peut-être relever le défi et prendre la parole du ministre de la Consommation et des Corporations ainsi que des multinationales et inscrire cette parole—s'il y croit tellement—dans la loi, de sorte que tous les Canadiens puissent en constater la sincérité et qu'ils n'aient pas à se contenter d'un communiqué de l'administration centrale d'une société multinationale ou, en fait, du ministre de la Consommation et des Corporations. Je crois que le ministre voudra faire cela pour les Canadiens s'il se préoccupe tellement de véracité.

Le ministre nous a vanté les grands avantages du projet de loi C-22 pour le Canada. La région à l'honneur à l'heure actuelle est la ville de Montréal. On nous parle de toutes les retombées dont bénéficiera Montréal. Je ne suis pas contre. Mes collègues ne sont pas contre. Tout ce que je demande au ministre, c'est d'inscrire cela dans la loi. Pourquoi ne pas préciser cela dans la loi et assurer à nouveau à la population, comme nous le proposons dans nos amendements, que ses propos vont se concrétiser, et cesser ces tours de passe-passe que le gouvernement veut faire avaler aux Canadiens? Après tout, ce sont les Canadiens de tout le pays qui vont devoir assumer la part du lion de la hausse du prix des médicaments d'ordonnance. Les Canadiens de tout le pays, les personnes âgées, nos citoyens âgés et les malades vont devoir payer.

Bien sûr, s'il y a quelqu'un qui devrait être au fait de l'incidence que des hausses du prix des médicaments vont avoir sur les gouvernements provinciaux, c'est bien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait que quand le prix des médicaments d'ordonnance augmente, ce n'est pas directement évident pour les Canadiens parce que la plupart d'entre eux sont couverts par un régime ou un programme d'assurance-médicaments provincial. Cependant, où les gouvernements provinciaux prennent-ils leur argent pour les soins médicaux? Ils le prennent grâce aux impôts. Le ministre sait que les provinces les plus petites et les plus pauvres et même sa propre province du Manitoba vont devoir payer les médicaments plus cher. Les coûts vont augmenter et quelqu'un doit payer pour cela.